

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 2 juillet 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. M. Frédéric Lagacé, conseiller, est absent.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 786

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un avis spécial a été signifié le 27 juin dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 787

2. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION POUR LES SERVICES DE VOIRIE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (CONTRAT VTP-2019-04)

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des prix à une entreprise régionale spécialisée en communication pour fournir des équipements spécialisés pour ses services des travaux publics et de protection contre les incendies, soit principalement pour acquérir des radios portatives et mobiles et pour remplacer sa tour de communication située près de l'usine de filtration, 100 route à Cœur;

ATTENDU QUE le Conseil vise une durabilité et une continuité de ses moyens de communication actuels tout en assurant un plus grand déploiement de territoire de couverture;

ATTENDU l'importance pour la Ville, sur le plan de la sécurité et de l'efficacité, d'avoir une compatibilité de ses équipements actuels avec ceux à acquérir, tout en assurant une compatibilité avec les autres territoires et les partenaires d'intervention;

ATTENDU QUE, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles octroie, de gré à gré, à l'entreprise Électronique Mercier ltée (N.E.Q. 1161794285), un contrat pour des équipements de communication (contrat VTP-2019-04), conformément aux quatre propositions suivantes, totalisant 34 650,84 \$ (taxes incluses), incluant matériel et main d'œuvre :

#3810 : 1 380,30 \$ (radio mobile, radio portatif, programmation, etc.)

#3811 : 9 863,62 \$ (repeater VHF, multicp, câble, programmation, installation, etc.)

#3812 : 9 241,24 \$ (démanteler tour, installation et fourniture tour 68', etc.)

#3866 : 14 165,68 \$ (14 portatifs VHF, batteries, chargeurs, programmation, etc.)

Que : le Conseil municipal affecte son fonds de roulement au paiement de cette dépense en immobilisations;

Que : le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution et à y inclure tout élément qui sera jugé dans l'intérêt de la Ville.

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA DALLE DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

Mme Jacinthe Veilleux, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 490 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage. À cette fin, Mme Veilleux dépose le projet de règlement d'emprunt n° 832.

4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 699 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Mme Marie LeBlanc, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 699 sur les dérogations mineures.

13 788

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le projet de règlement n° 833 modifiant le règlement n° 699 sur les dérogations mineures.

Que : le Conseil précise qu'une assemblée publique sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures dans la salle du Conseil.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

13 789

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu à l'unanimité,**

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

**Jean Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**